



N° 10672*02
Modèle
obligatoire

DEMANDE DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION D'UN VEHICULE

(Code de la Route, article R 322-1 et suivants, arrêté du 5 novembre 1984)

Cochez la case correspondante

Certificat
 Duplicata
 Changement de domicile
 Rectification

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Cet imprimé doit être rempli à raison d'une lettre par case, en lettres capitales, et accompagné des pièces dont le détail figure au verso.

1- **DEMANDEUR** M. Mme Mlle Entreprise Garage M. & Mme M. ou Mme Autres

NOM DE NAISSANCE et PRENOM ou DÉNOMINATION pour une entreprise

NOM d'USAGE (facultatif), nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e), nom de l'autre parent accolé au nom de naissance

ALIAS ou 2^e NOM ou NOM du LOCATAIRE si VÉHICULE pris en LOCATION

Précisez en cochant la case correspondante alias Véhicule en location avec option d'achat (« leasing » ou crédit-bail) véhicule en location de longue durée

Si vous avez un N° SIREN, indiquez le (9 chiffres), et en cas de location, indiquez le N° SIREN du locataire :

Si NON, COCHEZ CI-DESSOUS VOTRE CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE (en cas de location, celle du locataire) :

A6	OUVRIER	E3	CADRE SUPERIEUR INGENIEUR - PROFESSEUR	Y2	CHEF D'ENTREPRISE	M7	RETRAITE
B5	EMPLOYE	F1	AGRICULTEUR EXPLOITANT	J4	REPRESENTANT	N8	MERE AU FOYER
C4	CONTREMAITRE - AGENT DE MAITRISE	G2	TAXI (ARTISAN)	K3	PROFESSION LIBERALE	P8	SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE
D4	INSTITUTEUR - CADRE MOYEN	H2	ARTISAN - COMMERCEANT	L8	ETUDIANT	NUMERO D'EXPLOITATION AGRICOLE (s'il y a lieu)	

2- DATE ET LIEU DE NAISSANCE

J M A * COMMUNE
 *ou PAYS
 pour l'étranger
 *DÉPARTEMENT

3- DOMICILE (SI LOCATION, INDIQUEZ LE DOMICILE DU LOCATAIRE)

Numéro de la voie Nature de la voie (avenue, etc) Nom de la voie
 Code postal COMMUNE

4- VÉHICULE (CONSULTEZ LE CERTIFICAT DE CONFORMITE OU LA PRECEDENTE CARTE GRISE)

GENRE MARQUE TYPE ET VERSION
 Numéro d'identification ou numéro dans la série du type CARROSSERIE
 ÉNERGIE Puissance en CV PLACES assises LARGEUR en m SURFACE en m2
 Poids total autorisé en charge Poids à vide Poids total roulant autorisé
 Charge utile Niveau sonore de référence [dB(A)] Régime moteur (tr/min)

DESIGNATION COMMERCIALE DU VEHICULE

*COULEUR DOMINANTE (Cochez les cases correspondantes)

Clair	0	Noir	5	Vert
0	1	Marron	6	Bleu
	2	Rouge	7	Beige
Foncé	3	Orange	8	Gris
1	4	Jaune	9	Blanc

5- VÉHICULE D'OCCASION/DUPLICATA/CHANGEMENT DE DOMICILE/RECTIFICATION

J M A J M A Numéro Lettres Dépt J M A
 Date de 1^{er} mise en circulation Date du certificat actuel Numéro d'immatriculation actuel * Date d'acquisition

6- RÈGLEMENT

ESPÈCES CHÈQUE BANCAIRE CHÈQUE POSTAL MANDAT

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION PIÈCES JUSTIFICATIVES PRÉSENTÉES

* IDENTITÉ : _____
 N° : _____ date : _____
 Lieu de délivrance : _____
 * DOMICILE : _____
 * MOTIF DU REJET DE LA DEMANDE : _____

Les informations (sauf celles précédées de *) sont communiquées aux constructeurs et importateurs agréés par le ministère de l'industrie et aux services de police et de gendarmerie. Le droit d'accès et de rectification (loi du 06.01.1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) s'exerce auprès du Préfet du département ou du ministre chargé des transports - Arche de la Défense - 92055 La Défense cedex.

FAIT A _____, LE _____
SIGNATURE DU DEMANDEUR
(Pour les sociétés, nom, qualité du signataire et cachet)

CERTIFICAT DE CESSION D' UN VÉHICULE

Exemplaire
destiné
à l'acquéreur

(A REMPLIR PAR L' ANCIEN PROPRIÉTAIRE)

REMARQUES IMPORTANTES. - CODE DE LA ROUTE : ARTICLES R 112 ET R 116

- Avant de remettre sa carte grise au nouveau propriétaire (y compris un garagiste), l'ancien propriétaire doit y porter, d'une manière très lisible et inaltérable, la mention « **vendu le** », ou « **cédé le** » (date de la cession) suivie de sa signature.
- En cas de cession d'un véhicule déjà immatriculé, l'ancien propriétaire doit adresser **dans les 15 jours suivant la transaction**, à la Préfecture de son domicile, une **déclaration** l'informant de la vente ou de la cession et précisant l'identité et le domicile indiqués par le nouveau propriétaire.
- En cas de remise d'un véhicule en vue de sa destruction, la déclaration visée à l'alinéa précédent doit être accompagnée de la carte grise.

Je soussigné(e),

NOM et Prénoms ou **DENOMINATION** (en capitales) : _____
POUR UNE ENTREPRISE

Adresse complète: _____

Numéro, nature et nom de la voie

Code postal

Ville ou commune

vendu

Le véhicule immatriculé

Certifie avoir *

Le _____
J M A

sous le numéro

cédé à titre gratuit

et désigné ci-dessous : (pour remplir ces rubriques, consultez le certificat de conformité ou la carte grise).

Pour les exploitants agricoles
Précisez votre numéro
d'exploitation s'il s'agit d'un
tracteur agricole

GENRE

MARQUE

TYPE

Numéro d'identification ou numéro dans la série du type

CARROSSERIE

PUISSANCE EN CV

Date de 1^{ère} mise en circulation
J M A

à : _____
Nom et prénoms ou dénomination (pour une entreprise)

Adresse complète: _____

Numéro, nature et nom de la voie

Code postal

Je certifie en outre (*) **Que ce véhicule n' a pas subi de transformation notable susceptible de modifier les indications du certificat de conformité ou de l' actuelle carte grise (1).**

Si le P.T.A.C. du véhicule n' excède pas 3,5 t (décret du 4 octobre 1978), indiquez également dans ce cas: L' année modèle

Le kilométrage total parcouru pour un véhicule acquis neuf par le vendeur ou dont le kilométrage réel peut être justifié. Sinon, inscrire « n... km au compteur, non garantis ».

que ce véhicule est destiné à la destruction.

A _____, le _____

SIGNATURE :

Pour les sociétés, nom et qualité
du signataire et cachet

* **Cocher la case correspondante.**

(1) AVIS AU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :

La validité de la carte grise portant la mention « vendu le » ou « cédé le » et qui vous a été remise par l'ancien propriétaire est limitée **quinze jours** à compter de la date de cession du véhicule. Passé ce délai, il vous est interdit de circuler sous peine de poursuites pénales sans être titulaire d'une carte grise à votre nom.

CERTIFICAT DE CESSION D' UN VÉHICULE

Exemplaire
destiné
au vendeur

(A REMPLIR PAR L' ANCIEN PROPRIÉTAIRE)

REMARQUES IMPORTANTES. - CODE DE LA ROUTE : ARTICLES R 112 ET R 116

- Avant de remettre sa carte grise au nouveau propriétaire (y compris un garagiste), l' ancien propriétaire doit y porter, d' une manière très lisible et inaltérable, la mention « **vendu le** », ou « **cédé le** » (date de la cession) suivie de sa signature.
- En cas de cession d' un véhicule déjà immatriculé, l' ancien propriétaire doit adresser **dans les 15 jours suivant la transaction**, à la Préfecture de son domicile, une **déclaration** l' informant de la vente ou de la cession et précisant l' identité et le domicile indiqués par le nouveau propriétaire.
- En cas de remise d' un véhicule en vue de sa destruction, la déclaration visée à l' alinéa précédent doit être accompagnée de la carte grise.

Je soussigné(e),

NOM et Prénoms ou **DENOMINATION** (en capitales) : _____
POUR UNE ENTREPRISE

Adresse complète: _____
Numéro, nature et nom de la voie

Code postal Ville ou commune

vendu

Le véhicule immatriculé
sous le numéro

Certifie avoir *

Le J M A

cédé à titre gratuit

Pour les exploitants agricoles
Précisez votre numéro
d'exploitation s'il s'agit d'un
tracteur agricole

et désigné ci-dessous : (pour remplir ces rubriques, consultez le certificat de conformité ou la carte grise).

GENRE MARQUE TYPE
Numéro d'identification ou numéro dans la série du type CARROSSERIE PUISSANCE EN CV Date de 1^{ère} mise en circulation

à : _____
Nom et prénoms ou dénomination (pour une entreprise)

Adresse complète: _____
Numéro, nature et nom de la voie

Code postal

Je certifie en outre (*) **Que ce véhicule n' a pas subi de transformation notable susceptible de modifier les indications du certificat de conformité ou de l' actuelle carte grise (1).**

Si le P.T.A.C. du véhicule n' excède pas 3,5 t (décret du 4 octobre 1978), indiquez également dans ce cas: L' année modèle

Le kilométrage total parcouru pour un véhicule acquis neuf par le vendeur ou dont le kilométrage réel peut être justifié. Sinon, inscrire « n... km au compteur, non garantis ».

que ce véhicule est destiné à la destruction.

A _____, le _____

SIGNATURE :
Pour les sociétés, nom et qualité
du signataire et cachet

* **Cocher la case correspondante.**

(1) AVIS AU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :

La validité de la carte grise portant la mention « vendu le » ou « cédé le » et qui vous a été remise par l' ancien propriétaire est limitée **quinze jours** à compter de la date de cession du véhicule. Passé ce délai, il vous est interdit de circuler sous peine de poursuites pénales sans être titulaire d' une carte grise à votre nom.